



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 93675

Texte de la question

M. Gwenegan Bui attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le refus de la France de participer au groupe de travail pour le désarmement nucléaire de l'ONU. La résolution « A/RES/70/33. Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », votée par 138 États à l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2015, met en place sur l'année 2016 un groupe de travail à composition non limitée, qui a pour dessein de relancer une réflexion relative au désarmement nucléaire. Ce groupe de travail se réunira lors de 3 sessions au cours de l'année 2016. Le travail de ce groupe sera porté principalement sur l'étude de mesures juridiques concrètes et efficaces qui pourraient être mises en place. Les membres étudieront également les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde définitivement exempt d'armes nucléaires. La réflexion portera enfin sur des mesures visant à éliminer tout risque d'utilisation de ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein. La France, qui a voté contre cette résolution (de même que les États unis d'Amérique, la Chine, la Russie, le Royaume-Uni), a affiché son refus de participer à ce groupe. Aussi, il souhaiterait obtenir des éclairages de sa part sur les raisons de ce refus et sur les risques qu'encourrait la France à participer à ce groupe de travail.

Données clés

Auteur : [M. Gwenegan Bui](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93675

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1698

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)